



EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 68 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'école secondaire L'Odyssée du secteur Val-Bélair de Québec n'offre pas les niveaux d'enseignement 4 et 5 aux étudiants du secteur;

CONSIDÉRANT QUE les étudiants ont l'obligation de fréquenter une école secondaire à l'extérieur de leur milieu de vie et de poursuivre leur éducation dans un autre établissement scolaire que celui leur ayant octroyé les niveaux de scolarité 1 à 3;

CONSIDÉRANT QUE la démographie du secteur Val-Bélair de Québec est en constante augmentation et que de nouveaux développements domiciliaires sont prévus au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout des niveaux académiques 4 et 5 favoriserait la performance des étudiants grâce à une stabilité et une appartenance en un milieu d'éducation en continue ;

CONSIDÉRANT QUE, conséquemment à l'ajout de niveaux d'enseignement, une augmentation de la clientèle favoriserait la possibilité d'une plus grande variété de programmes spécifiques qui pourrait être proposée aux étudiants de l'école L'Odyssée ;

CONSIDÉRANT QUE le service doit aller aux citoyens et non le contraire, cet ajout améliorerait les services octroyés aux résidents;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi nous, soussignés, résidents du secteur Val-Bélair de Québec, demandons à l'Assemblée nationale de bien vouloir prier la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'octroyer les niveaux 4 et 5 d'enseignement du secondaire à l'école L'Odyssée afin de prodiguer la totalité du parcours scolaire de niveau secondaire aux étudiants domiciliés dans ce secteur.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.

Eric Caire, député de La Peltrie

16 mai 2011
Date